

BERUF VERBOTEN...

Le succès électoral des cohabitationnistes a redonné force et vigueur aux tenants du «politiquement correct» et de la «pensée unique». Jacques Floch assigne *l'Ouest-Syndicaliste* devant les tribunaux sous prétexte du titre d'un article dont il ne discute même pas le contenu. Dans le même temps, MG France assigne également *l'Ouest-Syndicaliste* pour avoir reproduit des articles dont le contenu n'est pas mis en cause.

Dans les deux cas, il y a volonté de nuire à une organisation syndicale et à des syndicats qui se refusent à devenir les «subsidiaries» de qui que soit. Notons au passage que par un curieux concours de circonstance, l'avocat chargé d'instrumenter contre l'U.D.F.O. de Loire-Atlantique est le même que la C.F.D.T. avait en son temps choisi pour la représenter dans un procès qu'elle m'avait intenter pour avoir «diffamé» son secrétaire général de l'époque, depuis, reconvertis dans le tourisme social. Et voilà que le dénommé Emmanuel Yvon, rédacteur en chef de *FRANCE 3 OUEST* a découvert, par on ne sait quel miracle, l'existence du *Comité National pour l'Abrogation du Traité de Maastricht* et, du même coup, découvert, horrifié, qu'un des rédacteurs de FR3, notre camarade Joël Bonnemaison, s'est rendu coupable d'avoir, avec quelques deux cents autres personnes, répondu à mon invitation à participer au *Centre de Communication de l'Ouest*, à un débat sur le thème: L'Europe: *Empire ou Nation?*

Fureur du MAASTRICHIEN qui écrit à notre camarade:

« ...Par ailleurs, je souhaite avoir des explications de votre part sur la nature exacte de la prestation que vous avez été amené à réaliser le lundi 26 mai 1997 au CCO de l'Ouest à Nantes lors d'un débat organisé par le "Comité Départemental pour l'abrogation du traité de Maastricht". Ce débat est intervenu entre les deux tours de scrutin des élections législatives. Chargé de la couverture de la campagne électorale en Vendée pour France 3 Ouest, cette collaboration n'aurait-elle pas été de nature à compromettre l'esprit d'indépendance et d'équité qui doit caractériser l'information télévisée du service public, particulièrement en période électorale? Vous ne m'en avez pas informé et je considère qu'il s'agit là d'un manquement au devoir de réserve qui s'impose aux journalistes en certaine période de la vie publique...».

Depuis quand, le fait d'être journaliste à FR3 implique-t-il que, soumis à la surveillance d'un directeur de conscience adepte du «politiquement correct», c'est-à-dire privé de ses droits civiques, il serait interdit de manifester ses idées. Signalons au distingué «rédacteur en chef» que le Préfet de Police de Paris n'a pas interdit aux 25.000 manifestants de défiler dans Paris (entre les deux tours de scrutin) et que l'itinéraire du défilé a été établi avec le concours des services de la préfecture de police de Paris.

Une question se pose, jusqu'où ira l'intolérance des Maastrichiens. A quand le port obligatoire de l'étoile jaune et l'ouverture de camps de concentration pour les adversaires politiques de la *Nouvelle Europe (Neue Europa)*?

Alexandre HÉBERT.